



République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique  
Centre Universitaire Abdelhafid Boussouf-Mila



Département de l'écologie

**MASTER-1**

**Filière: Ecologie et Environnement**

**Spécialité: Protection des écosystèmes**

**LÉGISLATION**



*Année universitaire :2024-2025*

***Dr. L. DOUAFER***



## Contenu de la matière :

1. Notions générales sur le droit (introduction au droit, droit pénal).
2. Présentation de législation algérienne ([www.joradp.dz](http://www.joradp.dz), références des textes).
3. Règlementation générale (loi sur la protection du consommateur, hygiène, étiquetage et information, additifs alimentaires, emballage)
4. Organismes de contrôle : DCP (concurrence et prix), CACQUE (centre algérien de contrôle de la qualité et de l'emballage), bureau d'hygiène, ONML (office national de métrologie légale).
5. Normalisation et accréditation (IANOR, ALGERAC).
6. Normes internationales (ISO, codex alimentarius, NA, AFNOR)
7. Le droit international et droit de l'environnement



# Chapitre 2. Présentation De Législation Algérienne

([www.joradp.dz](http://www.joradp.dz), références des textes).

## Liens utiles :

Journal officiel de la république Algérienne Démocratique et Populaire /  
([www.joradp.dz](http://www.joradp.dz))

- Voir Secrétariat général du gouvernement. ([www.sgg.gov.dz](http://www.sgg.gov.dz))
  - [www.ecolex.dz](http://www.ecolex.dz)
  - [www.faolex.org](http://www.faolex.org)

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
الأمانة العامة للحكومة

English Français | عنون | بحث | فوتوين | لجرائد | استقبال

الأمانة العامة للحكومة  
الأمين العام  
السننور  
القانون الأساسي العام للوظيفة العمومية  
المشاورات  
الأقران المصنوفة  
المراسمة  
الإقرارات  
الأصائل والروابط

الأمانة العامة للحكومة تضع تحت تصرفكم موزع (WEB) يمكنكم من :  
• الإطلاع على السننور،  
• الإطلاع على الجريدة الرسمية،  
• إجراء بحث حسب المواضيع حول مجموعة النصوص المنشورة في الجريدة الرسمية،  
• الإطلاع على المنشورات التي أعتمدها مصالح الأمانة العامة للحكومة.

أخر جريدة منشورة (رقم 013)

الجزء المنشورة في الشكل PDF عليكم إن الزوب Acrobat Reader أو برنامج مماثل للتمكن من الإطلاع عليها.  
ولا نعر عليكم ذلك يعني عليكم تحميل البرمجيات بالضغط على النافذة المقلية وتحميلها.

Acrobat Reader

## II. Présentation de Législation Algérienne

### 1- Législation (ou science de la connaissance des lois)

#### 1-1- Définition

- La législation est **l'ensemble des lois et des règlements** en vigueur dans un pays, relatifs à tous les domaines d'intérêts de la société.
- Elle comprend **la Constitution, les lois édictées** par le pouvoir législatif, **les décrets, les arrêtés** et, dans une certaine mesure, **les circulaires** émanantes du pouvoir exécutif.

#### 1-2- Objet de la législation

La législation représente **le droit, les normes et la réglementation inhérente** à chaque domaine d'application, en l'occurrence, la biologie et l'agronomie.

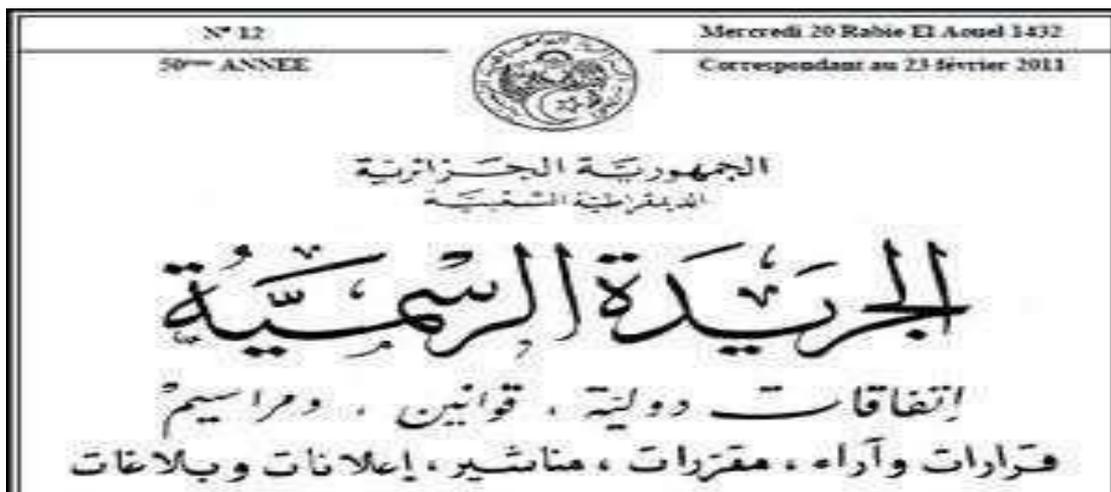
#### 1-3- Les Normes et Droit

- Le terme « **norme** » désigne au sens large l'ensemble des règles obligatoires édictées par les autorités publiques : **la Constitution, la législation, les ordonnances, décrets, règlements et arrêtés (ministériels, préfectoraux, ou communaux).**

### 2. Journal Officiel d'Algérie (JORA)

- Le JORA (Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire)
- Est **le moyen** par lequel le gouvernement rend **public** l'ensemble de ses **textes juridiques et réglementaires.**

- Il contient les **constitutions** consécutives, **les lois, les ordonnances, les codes, les décrets, les arrêtés, et les décisions de nominations.**
- Il est publié officiellement **en arabe** (La version française en est la traduction)



- L' Algérie a publié **son premier** journal officiel en date du **06/07/1962**, soit **24 heures** après la date officielle de **l'Indépendance de l'Algérie.**
- Son nom à l'époque était le **JOEA**, le Journal Officiel de l'Etat Algérien.
- Le **26/10/ 1962** (03 mois plus tard) , il change de dénomination pour devenir le **JORADP**, le Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire, plus connu sous l'acronyme de **JORA.**

➤ Le JORA a été placé sous la responsabilité du Secrétariat Général du Gouvernement, le SGG.

➤ Ce dernier publie la version électronique sur son site ([www.joradp.dz](http://www.joradp.dz) ou bien [www.sgg.dz](http://www.sgg.dz)), rendant la publication gratuite.

➤ Seule la version imprimée reste commercialisable, presque exclusivement sur abonnement. La version française ne peut être vendue qu'accompagnée de la version dite « originale ».

➤ Sur le site web du JORA, il est possible d'effectuer des recherches selon plusieurs types de critères : Type de texte (loi, décret, ...) Numéro du journal, sa date, ou encore sur le texte intégral d'une collection concernant un secteur, un ministère,...

➤ Une fois la recherche terminée, il est donné au chercheur la possibilité de consulter le texte online ou encore de le télécharger au format PDF. accessible autrement.

■ Auparavant, les textes officiels de l'Algérie sous domination française étaient publiés au « **Bulletin Officiel du Gouvernement Général de l'Algérie** », créé en **1873**.

■ La périodicité du JORA est **irrégulière**.

■ L'un des plus importants numéros de l'année est celui contenant le texte de **la loi des finances** de l'année à venir, ainsi que les éventuelles **lois des Finances Complémentaires**.

## II.Présentation De Législation Algérienne

### Secrétariat Général du Gouvernement: SGG

- Est un **organe permanent** de la **Présidence de la République** chargé essentiellement de la **coordination** de l'**activité juridique gouvernementale**;
- Il constitue la **base de l'organisation de l'activité normative de l'Etat** ;
- Procédures et aspects d'élaboration** des textes législatifs et réglementaires en termes de **techniques de rédaction juridique, de terminologie, de respect des normes et des procédures de consultation interministérielle**;
- Le SGG a pour mission:
  - d'assurer le **contrôle et la conformité des projets de lois** et de règlements et la **coordination juridique de l'activité Gouvernementale**,
  - de **préparer les projets de textes** à soumettre à la signature du Président de la République et du Premier Ministre et d'en assurer la **publication au Journal Officiel**,
  - de préparer avec les autorités concernées **l'ordre du jour des réunions du Gouvernement et du Conseil des ministres**,

Le SGG a pour mission:

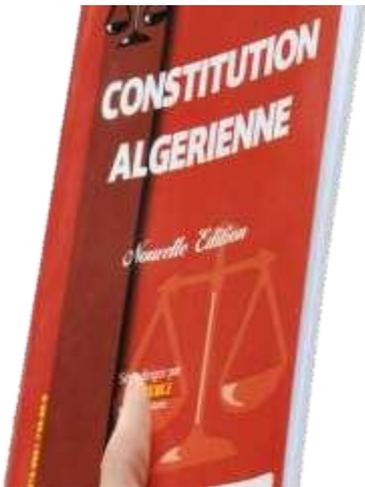
- de participer aux réunions du Gouvernement et du Conseil des ministres
- d'établir le **relevé des débats et des conclusions du Conseil** des ministres, d'en **assurer la conservation et de diffuser les décisions arrêtées** aux membres du Gouvernement,
- de suivre toutes les **étapes de la procédure législative** notamment en ce qui concerne :
  - ✓ la **transmission au Parlement des projets de lois** du Gouvernement,
  - ✓ la **réception et le traitement des propositions** de lois des parlementaires,
  - ✓ la **mise en œuvre du pouvoir constitutionnel** du Président de la République en matière de saisine du Conseil constitutionnel.

## II. Présentation De Législation Algérienne

### Références Des Textes

#### EXEMPLES

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 06



**Loi 83 - 03 du 5 février 1983**  
Relative à la  
**Protection de l'Environnement**

### Références Des Textes

# Loi 83 - 03 du 5 février 1983 relative à La Protection de l'Environnement

Cette loi a pour objet la

#### ❖ Mise en œuvre d'une politique nationale de la protection de l'environnement :

- Protection, restauration et valorisation des ressources naturelles;
- Prévention et lutte contre toute forme de pollution et nuisance;
- Amélioration du cadre et de qualité de vie.

#### ❖ Loi fondamentale qui édicte les principes généraux couvrant les principaux

aspects de la protection de l'environnement:

- Faune et Flore : réserves naturelles, parcs nationaux...
- Milieux récepteurs : atmosphère, eau, mer
- Nuisances générées par les installations classées: déchets, radioactivité, substances chimiques, bruit...

### Organismes Nationaux Algériens

- **SECE** : Secrétariat d 'Etat Chargé de l 'Environnement;
- **PNAE**: Plan National d 'Actions Environnementales;
- **CNE**: Conseil National de l 'Eau;
- **HCEDD**: Haut Commissariat de l 'Environnement et du Développement Durable;
- **FNE**: Fond National pour l 'Environnement

### Organismes Internationaux



**FME**: Fonds pour l 'Environnement Mondial

**PAM**: Plan d 'Action pour la Méditerranée

**AIO**: Association Internationale pour la Méditerranée

**METAP**: Programme d 'Assistance Technique pour l 'Environnement en Méditerranée

**CLEI**: Centre de Liaison pour l 'Environnement International (basé à Naïrobi)

International

(basé à

**RAED**: Réseau Arabe pour l'Environnement International (Basé au Caire)

# Références Des Textes

### ADHESION DE L'ALGERIE AUX TRAITES INTERNATIONAUX

Depuis l'indépendance, l'Algérie a ratifié une vingtaine de conventions et protocoles internationaux conclus dans le domaine de l'environnement et portant sur :

- ✓ la protection de la mer ;
- ✓ la protection des ressources biologiques naturelles ;
- ✓ la protection de l'atmosphère ;
- ✓ la lutte contre la désertification;
- ✓ le contrôle des déchets dangereux .

Loi n°03-10 du 19 Jomada El -Oula 1424 correspondant  
au 19 juillet 2003 relative à la

## **Protection De L'environnement Dans Le Cadre Du Développement Durable**

### **1.Loi n°03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'Environnement dans le Cadre du Développement Durable**

#### **Principes de Base**

- **Fixer les principes fondamentaux et les règles de gestion de l'environnement**
- **Prévenir toutes formes de pollution et de nuisance**
- **Promouvoir un développement durable par l'amélioration des conditions de vie et garantir un cadre de vie sain**

## **2 - Loi n° 85-05 du 6 février 1985 relative à la Protection et à la Promotion de la Santé**

### **Principes de Base**

-Fixe les dispositions fondamentales en matière de protection et de promotion de la santé de la population

-Fixe les mesures de prévention destinées à préserver le milieu et l'environnement (qualité de l'eau, matériaux en contact, hygiène générale)

- Consacre la prévention contre les maladies transmissibles

-Institution de l'éducation sanitaire en matière d'hygiène individuelle et collective, de protection de l'environnement et de nutrition saine et équilibrée.

## **3 - Loi n° 87-17 du 1er août 1987 relative à la Protection Phytosanitaire**

### **Principes de Base**

➤ Assurer le contrôle des végétaux et produits des végétaux

- Contrôle de l'importation, de l'exportation et de transit des végétaux et produits végétaux (lutte contre propagation d'organismes nuisibles)
- Organisation de lutte contre les ennemis des végétaux et les produits agricoles
- Contrôle de l'utilisation des produits phytosanitaires homologation des produits phytosanitaires à usage agricole (efficacité, innocuité, limite de tolérance des résidus).

## **4- Loi n° 88-08 du 26 janvier 1988 relative aux Activités de Médecine Vétérinaire et à la Protection de la Santé Animale**

### **Principes de Base**

- Le contrôle sanitaire aux frontières : Dérogation sanitaire (à l'import et à l'export)
- Contrôle sanitaire des animaux destinés à la boucherie ante- et post-mortem
- Conditions d'exercices de la médecine et pharmacie vétérinaire
- Agrément sanitaire des établissements dont l'activité est liée aux animaux et aux produits animaux

- Estampillage des viandes d'abattage

## 5 - Loi n°90-18 du 31 juillet 1990 relative au Système National Légal de Métrologie

### Principes de Base

- Édicter les règles générales de protection du Citoyen et de l'économie nationale et institue le contrôle de *conformité par l'approbation des modèles et la vérification primitive et périodique des appareils et instruments de mesure*,
- Définir le système national de Métrologie et préserve le Système International.
- « SI » Sept unités de Base : **Mètre, Kilogramme, Seconde, Ampère, Kelvin, Candela, Mole**

## 6 - Loi n°04-04 du 23 juin 2004 relative à la Normalisation

### Principes de Base

- Définition et caractérisation des Normes
- Évaluation de la Conformité
- Certification Obligatoire de certains produits en raison de leur risque
- **Information et Notification** : Règlements Techniques, Normes et Procédures d'Évaluation de la Conformité adoptés